

ICN #7145

vendredi 31 juillet 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Pop Sakura, troisième éclosion

P5 À 7



Photo Shadow 'n' Light pictures via Pop Sakura

**KAMPÀ P2
OPINIONS P4
BRÈVES P18
DETTI È FATTI P19**

**CULTURA P20
RÉTRO P21
AGENDA P22
POLITIQUE P23**

ANNONCES LÉGALES P9

**INTERVIEW
LOUIS POZZO DI BORGO
P8**

1,75 €



921671451753

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

"TUTT U SARÀ PRONTU A RENTRATA"

SCOLA BISLINGUA

L'AFFARI SÒ IN FRANCESU

DON DU MINISTÈRE

ON NE POURRA PAS DIRE
QU'ON NE FAIT PAS D'EFFORTS



KAMPÀ



INITIATIVE

POP SAKURA, TROISIÈME ÉCLOSION

P5 À 7

POLITIQUE

LOUIS POZZO DI BORGO ET SES AMBITIONS POUR LA CAB

P8

EN BREF ET EN CHIFFRES

P18

DETTI È FATTI

P19

CULTURA

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

P20

RÉTRO

UN ANNU FÀ

P21

AGENDA

P22

POLITIQUE

CHRONIQUE INQUIÈTE

P23

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@daurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1026 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Passioni cara

U Sporting Club di Bastia hà lancià a so campagna d'abbonamenti pà a staghjoni 2026-2027. Una campagna chì duvia essa quilla di a spiranza, di a ricunquista è di l'adunita dopu à una trista falata in Liga 3. Hè soprattutto in traccia di divintà quilla di u scumbugliu. Quandu i prezzi sò stati cumunicati, i reti suciali si sò infiarati. I cummenti di sostenidori si moltiplicheghjani. Sò numerosi à dinunzià prezzi eccessivi di pettu à a divisioni induv'ellu ghjucarà oramai u Sporting. Parchi hè quissu qui u cori di u prublema. Comu fà pà ghjustificà issa pulitica mentri chì u club s'hà da ritruvà in un campionatu cù menu prestigiu, cù scontri menu attrattivi è un nivellu spurtivu infiriori? Nimu ùn pò cuntistà i difficoltà ecunomici chì poni tuccà un club sempri prufiziunali. A falata inghjenna di fatti una calata di i diritti televisivi, di i ricetti cummirciali è imponi di truvà risorzi novi. Ma c'hè quantunqua una limita à ùn francà: quilla di fà purtà u sforzu soprattutto à i sostenidori. In Bastia di più chè in altrò, u publicu ùn hè micca un simplici cunsumatori. Sò millai di fideli chì, qualsiasi u tempu, ani accumpagnatu a so squadra inde i mumenti di gloria com'è durante l'ori i più scuri. Dumandalli oghji un sforzu finanziariu cusì impurtanti laca un gustu amaru. U ballò francesi cunnosci tempi cù turbulenzii prufondi. U puteri di cumprà di i famigli hè sottu à prissioni. Inde issu cuntestu, un abbonamentu ùn hè micca una piccula spesa. Hè una scelta bughjettaria. È quandu issa scelta ùn hè più accessibili pà una parti di i sostenidori, hè tuttu u liamu pupolari trà un club è i soi chì si rodi. Hè un'evidenza, u Sporting t'hà bisognu di soldi. Ma soprattutto di un stadiu colmu. Una tribuna piena vali spessu di più, à longu andà, cà una pulitica di prezzi chì hà da scuraghjiscia i più fidi. A storia di u SC Bastia s'hè sempri scritta cù u so populu, mai senza ellu. Apparteni oramai à i dirighjenti di senta issa collara chì colla. Una pulemica nant'à i reti suciali ùn faci micca una verità assoluta, ma rispechja un sintimu chì saria pirculosu di gnurà. Mentri chì u club chjama à l'unità pà rilanciassi, u primu missaghju lampatu à i sostenidori avaria meritatu soca d'essa di un'antra natura. ■ **Santu CASANOVA**

*si passa calcosa... **annant'à a reta***

Comment, lorsqu'on est au nombre de ces «*locaux*» censés vénérer le vacancier et faire de sa satisfaction une priorité en toute circonstance, ne pas comprendre le désarroi, la colère et même la virulence de nombreux Girondins? Comment ne pas bouillir en voyant un ex-aspirant à la présidence de la République, qui se voit désormais dans un fauteuil de Premier ministre mais ne voyait en revanche aucune utilité à augmenter le financement des SDIS, adresser toute ses pensées émues «*aux touristes*» dont les vacances sont gâchées par les incendies, sans avoir un mot de sympathie pour ceux qui vivent toute l'année en Gironde? Comment ne pas compatir devant l'amertume des habitants de Le Porge, leur sentiment d'avoir été abandonnés voire sacrifiés? Et pourtant, il se trouve bel et bien des gens pour estimer que leurs 15 jours de vacances compromis comptent bien plus que les pertes endurées par la population locale. Pour brandir l'argument du tiroir-caisse et asséner que le client est roi. Pour insulter ceux qui ont tout perdu ou risquent de tout perdre et qui ont le front d'appeler au bon sens en demandant aux vacanciers de ne pas compliquer une situation déjà bien assez tendue et de ne pas truster des logements alors qu'il faut héberger ceux qui ont dû évacuer leurs maisons. Il s'en trouve même pour demander aux Girondins d'en rabattre un peu, lorsqu'on ne leur suggère pas d'aller vivre ailleurs s'ils ne sont pas contents. Ou encore troller les sinistrés en se réjouissant des futures bonnes affaires immobilières en perspective, maintenant que le «*cadre*» est calciné. On en a même vu dénoncer le déplorable «*nationalisme*» des Bordelais. Depuis la Corse, ces échanges entre «*locaux*» et «*clients*» -réels ou non- ne peuvent qu'avoir un air de déjà-vu. Les propos de consommateurs qui exigent la réouverture d'un sentier de randonnée dès le lendemain d'un incendie, les selfies sur la plage sur fond de maquis embrasé, l'indifférence totale au sort des «*autochtones*», on connaît. Depuis des décennies. Mais on a beau avoir de l'entraînement, on ne s'y fait toujours pas. À Le Porge comme à Albertacce, nul ne devrait avoir à s'incliner devant ceux, simples touristes ou élus, qui mettent en balance nos vies et leurs foutues vacances. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Chocolatine Bordel'aise @Chocolatine_33 Merci aux touristes de partir et de laisser la place aux girondins qui se retrouvent sans domicile déplacés. Ce sont vos vacances mais nous ce sont nos vies.	Titi de plouplou @Titilagoupille · 27 juil Le tourisme est une industrie qui vous alimente. Ne crachez pas sur vos clients. Le responsable c'est le gouvernement.
Emilie @missLeaEla · 27 juil Vous pensez vraiment que des gens vont venir et gêner les secours ? Vous méritez tellement pas votre région .	Camille S. @K1000Journalist · 27 juil. Grâce à Jordan Bardella, on apprend que sur la côte en Gironde, il y a exclusivement des pompiers et des vacanciers. Aucun habitant.
Sandrine @mmjl · 17h Eh les touristes c'est quoi votre délire de ne pas rentrer chez vous ? Vous kiffez dormir sur des lits de camps et bouffer gratis ? Rentrez chez vous ! #incendie #gironde	franceinfo @franceinfo · 16h INFO FRANCEINFO. "Le Porge a été sacrifié" : un collectif d'habitants de cette commune de Gironde se constitue en vue d'une action judiciaire, après l'incendie qui a ravagé leurs maisons L.franceinfo.fr/fdt
gigi95 @cgigi95 · 26 juil En tout cas vous serez bien contents de les voir les touristes l'année prochaine pour remplir les caisses Signé : une touriste qui ne vient jamais en Gironde Et bon courage à tout ceux qui vivent ce calvaire (car nous les touristes on ne veut pas de mal aux autres)	Cerveaux non disponibles @CerveauxNon · 27 juil. "Ce qui s'est passé, c'est n'est qu'une lutte des classes !" Un habitant du Porge, village le plus touché par l'incendie de Gironde, raconte comment ils ont été abandonné au profit des riches de la presqu'île du Cap Ferret...

HUMEUR

Gouverner sans prévoir

Laurent Nuñez l'affirmait le 26 juillet: «*95 % des feux se combattent par riposte terrestre*». D'aucuns pourraient lui rétorquer qu'en Centre Corse il n'y a pas eu moyen de faire autrement. Dans l'Hexagone aussi, on constate: moyens aériens insuffisants, préfets frôlant l'incompétence, mesures administratives ubuesques, pilotes de Canadair qui n'hésitent pas à parler, résultats de votes au Palais Bourbon qui ressortent et accablent le RN, la macronie et la droite dans son ensemble... On aura pu remarquer aussi comment les habitants de Gironde ont été purement oubliés par Jordan Bardella, Julien Courbet et tant d'autres pour qui seuls comptent les vacanciers. Des habitants du Porge, durement touché par les flammes, affirment eux que leur village a été délaissé au profit des propriétaires de résidences secondaires au Cap Ferret. Rien de tel qu'une catastrophe pour montrer les failles d'une société.

De façon purement égoïste, certains diraient communautaire ou séparatiste, nous pourrions nous réjouir de l'arrivée en Corse d'hélicoptères Puma de l'armée suisse, annoncée le 28 juillet. Il faut bien se rendre à l'évidence: on n'a peut-être «*jamais eu autant de moyens*», mais ça ne suffit pas.

Le pays «*qui sait répondre aux crises*», dixit encore Laurent Nuñez, montre une fois encore beaucoup plus d'aptitudes pour se perdre en vaines diatribes et autres artifices de communication. Certes, ça n'arrête pas plus les flammes que ça ne stoppe les canicules ou ne combat les pandémies, mais il faut bien que les soi-disant responsables montrent qu'ils font quelque chose, quitte à ce quelque chose se borne à une apparition devant les caméras.

Ces incendies auront surtout souligné à quel point le changement climatique et ses conséquences ont été négligés. Depuis près d'une décennie, des records de chaleur sont battus aussi bien en valeur qu'en durée, des incendies se déclarent hors des zones et des créneaux «*traditionnels*», mais qui aurait pu anticiper? Visiblement pas ceux qui ont pour charge de gouverner et donc, de prévoir. ■ **Eric PATRIS**

Pop Sakura, troisième éclosion



Photo Shadow'n Light pictures via Pop Sakura

*En mars 2024, Jade Bourdier, alors âgée de 22 ans,
fondait l'association Convention Pop Sakura afin d'organiser à Borgo
un événement autour de la culture pop japonaise.*

*La troisième édition, qui se déroulera le 16 août 2026,
est très attendue par les fans de pop culture mais aussi par des curieux
qui viennent à la rencontre des différents exposants,
découvrir les ateliers et participer aux nombreuses activités,
comme le concours de cosplay, devenu un véritable incontournable de la convention.*



« On ne s'attendait pas à avoir autant de monde dès la première édition »



Photo Victrix Production

Tout a commencé lorsque Jade Bourdieu, passionnée de mangas et de culture pop japonaise depuis l'adolescence, a imaginé de lancer en Corse une convention dédiée à cet univers, après avoir constaté que ce genre d'événement, malgré un public potentiel, manquait dans l'île. Or les insulaires n'ont pas tous les moyens de s'offrir un voyage pour assister à la Japan Expo de Paris qui draine chaque année des centaines de milliers de visiteurs -222 048 pour cette édition 2026, contre 220 016 en 2025, et ce malgré un contexte économique morose et des épisodes de forte chaleur. En mars 2024, elle fonde donc l'association Convention Pop Sakura, dont elle est la présidente, et quelques mois plus tard, l'événement voit le jour à Borgo. « On ne s'attendait pas à avoir autant de monde dès la première édition » se souvient-elle. À ses côtés, Nell qui, après avoir exposé lors de la première édition a voulu s'impliquer dans l'association, renchérit : « Je pense qu'au départ, c'était un test qui a plutôt bien fonctionné. Depuis, on fait tout pour répondre aux attentes du public. Pour ma part, j'ai vu la convention s'agrandir, et surtout ça fait plaisir d'être soutenus ». Trois personnes sont en charge de l'organisation : Jade, Nell et Sasha, autre exposant de la première heure, qui tient un stand de mangas et de masques qu'il confectionne dans un style kitsune* et

qui s'est investi plus largement dès la deuxième édition. Ce noyau de base peut cela dit compter sur l'aide d'une équipe de bénévoles. Si la convention attire principalement des fans de mangas, les curieux qui se laissent tenter sont plus nombreux qu'on ne l'imagine. « Je pense vraiment qu'on attire un public assez varié, estime Nell. Lors de la première édition, c'était surtout un public qui connaissait déjà cet univers, ce qui est normal. Mais dès la deuxième édition, j'ai senti une vraie évolution. » Pour sa part, Jade retient le fait d'avoir reçu de nombreux remerciements : « Les personnes attachées à cette culture se retrouvent dans cet univers parce qu'elles s'y sentent comprises et à l'aise. Le fait d'avoir ce genre d'événement en Corse, dans une région qui peut parfois être assez fermée d'esprit, permet à beaucoup de ressentir un véritable sentiment de sécurité et de bien-être ». Un sentiment que partage Nell : « Les passionnés comme nous vivent un peu dans un monde à part. Nous sommes parfois mal vus par certaines personnes. Le manga, pour moi, est un univers dans lequel on peut s'évader, surtout grâce au cosplay où l'on peut incarner un personnage que l'on aime. La culture manga est extrêmement riche et variée : romance, aventure, drame, fantastique... Chacun peut y trouver son compte et rejoindre une communauté où il se sent à sa place. Le plus difficile, c'est de réussir

à s'imposer dans un environnement parfois fermé. Quand on sort en cosplay, il arrive que l'on fasse face à des critiques. Le vrai défi est de dépasser ces préjugés et de montrer que notre passion mérite autant de respect que les autres ». L'association a obtenu une subvention de la Collectivité de Corse, mais ce n'est pas sa seule ressource, explique Jade : « notre trésorerie est alimentée par les différents événements que nous organisons tout au long de l'année, ce qui nous permet de financer la convention ».

AU-DELÀ DES MANGAS, Pop Sakura entend faire découvrir d'autres aspects de la culture japonaise mais aussi, plus largement, de toute la pop culture. Cette année, par exemple, la convention propose des ateliers autour de la K-pop avec des covers, des random dances, des performances, des initiations à la danse et des explications sur les différents pas. De même, le stand de Nell est dédié aux Pullip -des poupées de collection personnalisables créées en 2003 par l'artiste sud-coréen Cheonsang Cheonha- qu'elle maquille entièrement à la main. Et cette année, les visiteurs pourront créer leur propre poupée à partir de visages qu'elle aura déjà maquillés. De plus, précise Jade, « nous essayons aussi de nous ouvrir à toute la pop culture avec des univers comme Marvel, les jeux vidéo et bien d'autres. C'est ce qui fait



Photo DR via Pop Sakura

la richesse de Pop Sakura : la diversité des exposants et des univers représentés»

Pour cette troisième édition de la convention, 31 exposants (des tatoueurs, des stands de jeux vidéo, de dessins, de mangas, de nourriture, de figurines) sont attendus le 16 août dans la salle des fêtes de Borgo, à partir de 10h. Cette année, Pop Sakura accueille un invité d'honneur : l'acteur et chanteur Enzo Ratsito, spécialisé dans le doublage qui a prêté sa voix au personnage de Tanjirô Kamado dans la version française de *Demon Slayer*, mais aussi à de nombreux autres personnages de séries animées. Également invité, le duo électro-acoustique Taku qui revisite au piano et au violon des thèmes musicaux de jeux vidéo et de janimation.

LE CLOU DE L'ÉVÉNEMENT est le concours de cosplay, dont le vif succès est assez facile à comprendre, selon Nell : «*Tout le monde peut en faire, c'est justement la force de cet univers. On peut incarner, le temps d'une journée ou plus, un personnage que l'on aime. C'est aussi une façon de s'évader du quotidien. Quand on fait un cosplay, on ne porte pas seulement un costume : on incarne aussi le personnage, dans son attitude et sa manière d'être. Il faut aussi préciser que beaucoup de cosplayers fabriquent eux-mêmes leurs costumes*

de A à Z. C'est du véritable travail artisanal. D'ailleurs, Jade confectionne ses propres costumes et incarne la mascotte de la convention. C'est très gratifiant de pouvoir présenter des créations réalisées pendant des mois sur son temps libre, car la plupart ne vivent pas de cette passion. Le cosplay efface aussi les barrières sociales. On peut être avocat, médecin, professeur, commerçant ou employé : pen-

« Le cosplay efface aussi les barrières sociales. On peut être avocat, médecin, professeur, commerçant ou employé : pendant une convention, tout le monde se retrouve autour d'une même passion. »

dant une convention, tout le monde se retrouve autour d'une même passion. Je ne connaissais pas la communauté des cosplayers corses et j'ai été très surprise par le niveau de certains. C'est justement pour cela qu'il faut aller les voir, les féliciter et ne pas hésiter à leur demander des conseils si l'on souhaite se lancer. Ils sont très ouverts et toujours prêts à aider. Parfois, les compétiteurs sont tellement impressionnants dans leur personnage qu'ils peuvent intimider, mais justement, il ne faut pas hésiter à aller leur parler ».

Cette communauté insulaire des cosplayers est très soudée, souligne par ailleurs Jade : «*Nous avons un groupe sur Instagram où nous échangeons toute l'année. On s'entraide énormément, on partage des idées, des techniques, et cela permet vraiment de progresser. En plus de la convention, nous organisons des sorties cosplay toute l'année, notamment en automne et en hiver. Cela permet de faire vivre l'association en dehors de l'événement et de garder un lien permanent* ».

D'année en année, Pop Sakura prend de l'ampleur. Ses organisateurs aimeraient, dans l'avenir pouvoir investir le grand complexe de Borgo, qui offre plus d'espace mais aussi faire venir des invités du Japon, des YouTubers et proposer plus d'animations... Et, pourquoi pas, développer des partenariats. «*Nous ne travaillons pas encore avec les autres événements de l'île, dit Jade, mais nous participons en tant qu'exposants à une convention à Ajaccio, davantage centrée sur le Japon, qui accueillera cette année le consulat du Japon de Marseille. Nous verrons par la suite avec eux s'il est possible de développer des collaborations futures.* » ■

Frédéric BOURREAU-MICAELLI

**le style kitsune s'inspire du renard mystique de la mythologie japonaise, fréquemment représenté dans les peintures et les gravures sur bois traditionnelles ; il existe des kitsune bienveillants et des kitsune maléfiques.*

Communauté d'agglomération de Bastia

Les ambitions de Louis Pozzo di Borgo pour les six ans à venir



*Tourisme, mobilités,
grande salle, Grand Bastia ou
encore nouveau port :*

Quels sont les principaux objectifs?

Cette feuille de route est très ambitieuse. Elle s'articule autour de plusieurs axes: générer de la richesse, soutenir nos populations et renforcer l'attractivité, notamment à travers le tourisme d'affaires, les infrastructures et une meilleure visibilité de notre territoire. Avec également une administration modernisée. Le but est de répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.

Ce projet intègre aussi la création d'une salle pouvant accueillir des événements culturels, sportifs et professionnels...

C'est un outil qui manque, toutes les études le montrent. Nous n'avons pas de salle de grande capacité. Nous en avons besoin. Cela permettrait d'organiser des séminaires mais également de soulager la place Saint-Nicolas, qui accueille aujourd'hui des structures temporaires avec des chapiteaux. Nous sommes sur un projet pensé et réfléchi, avec une capacité comprise entre 2500 et 3500 places.

Hormis ce projet de grande salle, pas de projet pharaonique.

C'est une politique réaliste. Nous sommes une petite agglomération, avec 80 millions d'euros de budget consolidé. Nous avons rattrapé le retard pris sur les infrastructures. Désormais, tout est rénové et aujourd'hui nous ciblons nos actions: les voies douces, la grande salle, les mobilités. Nous sommes sur des projets très concrets qui s'inscrivent dans un projet global. Nous ne naviguons pas à l'aveugle, bien au contraire.

En revanche la politique sportive reste une priorité.

Nous sommes la seule intercommunalité à avoir cette compétence-là. Derrière

le président de la Communauté d'agglomération de Bastia, Louis Pozzo di Borgo, a présenté fin juillet son projet de territoire pour les six prochaines années.

le sport, il y a l'économie, l'inclusion, l'éducation et tout un tissu associatif. Nous ne comptons pas arrêter cette politique-là.

Qu'en est-il du volet consacré à la transition écologique et à l'adaptation climatique?

Nous disposons de moyens immédiats pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique: le développement des mobilités propres, des voies douces, des bus électriques ou encore du photovoltaïque. Nous avons également la volonté, à travers la compétence «gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations», de lutter contre le risque d'inondation. Nous souhaitons aussi travailler et participer avec le SIS 2B à des actions de formation destinées aux communes, mais aussi à la création de pare-feux, afin de mettre en sécurité notre territoire.

La métropolisation du « Grand Bastia » est-elle toujours d'actualité?

Le Grand Bastia n'est pas derrière nous, il est devant nous. Aujourd'hui, nous avons compris que, culturellement, nous n'étions pas encore prêts. Il faut avancer un pas après l'autre. D'abord les mutualisations, ensuite les projets communs, les collaborations, puis nous verrons où cela nous mènera. Aujourd'hui, tous les territoires jouent le jeu. Nous avons compris qu'il existait un intérêt commun pour notre population et pour ce bassin de vie de 100 000 personnes.

Que pourrait apporter cette coopération renforcée entre les territoires?

Nous avons par exemple un syndicat mixte des mobilités qui est à l'étude pour regrouper l'ensemble des transporteurs dans une même délégation de service public, un même organe, afin de proposer des lignes structurantes, mais aussi des lignes de rabattement, pour ne pas oublier les villages, le piémont ou encore la plaine. Il y a un véritable enjeu autour des mobilités.

Ce projet de mandature devrait coûter entre 100 et 110 millions d'euros. Les financements sont-ils acquis?

Si la trajectoire budgétaire des six dernières années a été bonne, cela ne veut pas dire que nous serons à l'abri des difficultés dans les années à venir, car le contexte économique national reste très incertain. Nous avons toujours trouvé des solutions pour faire avancer nos projets et nous continuerons à travailler sur des perspectives financières afin de sécuriser nos financements.

Reste la question du nouveau port de Bastia qui pourrait modifier profondément le territoire si ce projet voit le jour. Comment se projeter en termes de foncier, d'aménagement et de politique avec ce manque de visibilité?

Nous intégrons le nouveau port de Bastia dans notre développement, mais nous avons aussi un scénario alternatif sans le port, avec la requalification du port actuel. C'est un dossier qui, à mon sens, devra être tranché très rapidement, car nous avons besoin d'un éclairage et de réponses très claires sur le devenir de l'emprise du nouveau et de l'ancien port. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

CONSTITUTIONS

N° 01

SJMB

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Résidence Les Marines II Porticcio

20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 21 juillet 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **SJMB**
Siège social : Résidence Les Marines II Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Objet social : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location, achat, vente ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La location de biens immobiliers ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
Durée de la Société : QUATRE-VINGT DIX-NEUF [99] ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jean-Marie BATTINI, né le 27 août 1963 à PARIS, demeurant 47, route du Vittulo, Lot Federicci, 20090 Ajaccio
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date du 20.07.2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : RESTAURANT LE PETIT BASTIAIS
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 195 U Corsu, 20218 Moltifao
OBJET : L'exploitation d'un restaurant
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Mme Manon PERROT, demeurant, 195 U Corsu, 20218 Moltifao
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 03

DZ2A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Avenue du Maréchal Lyautey

Résidence Empire - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 22/07/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **DZ2A**
Siège : Avenue du Maréchal Lyautey, Résidence Empire, 20000 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Youssef SOUAIBIA demeurant Résidence Empire, Bât C2, Av. du Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

SCI SMFB

Par acte sous seing privé en date du 21 JUILLET 2026, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **SCI SMFB**
Forme : Société Civile Immobilière
Capital social : 200 euros, divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune.
Siège social : Pardisole, [20243] Prunelli Di Fiumorbo
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle], la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, emprunter en constituant ou non une garantie hypothécaire sur un bien appartenant à la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérants : Madame Sylvie MICHELI, demeurant à GHISONACCIA [20240], Impasse de l'Olivier.
Madame Floriane Maria Santa BENEDETTI, demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Pardisole.
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA [20200].

Pour avis, Le Gérant.

N° 05



Etude de Maître

Marthe POGGI,

Notaire Associée à BASTIA

(Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 39, boulevard Paoli, le 22 juillet 2026, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE HAUTE-CORSE, le 27 juillet 2026 - Dossier 2026 00012323- Référence 2B04P31 2026 N 00446, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : U PIAZZILELU

Le siège social est fixé à : VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], 190, Strada di Capizzale, Hameau de Guaitella.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Apports : 1.000,00 Euros

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Fiona MATTIELIG, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [20200], Strada di Capizzale.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 18 juin 2026, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination Sociale : **BIANCA LUNA**
Capital : Deux mille euros (2.000 €) divisés en cent (100) parts sociales de vingt (20) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social : Route de Viggianello - 20110 Viggianello
Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'immeubles que la société se propose d'acquérir,
Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère civil ou commercial et se rattachant à l'objet social.
Durée : Quatre-vingts dix neuf [99] années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 2.000 €
Gérance : Madame MIRONENKO Corinne, Françoise née le 21 mai 1969 à Ajaccio, passée le 13 février 2026 avec Monsieur MARINO Jean Paul, demeurant Route de Viggianello - 20110 Viggianello. .../...

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.
Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à AJACCIO du 27 JUILLET 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **FOOD INVEST**

Forme : SASU

Capital : 1000 euros

Siège social : 3, Rue Davin - 20000 Ajaccio

Objet : L'activité de traiteur à emporter et en livraison, pâtisserie, épicerie, organisation d'événements et de réceptions.

La conception de plats et de restauration de type rapide de vente sur place, à emporter y compris avec livraison à domicile ainsi que la vente de boissons alcoolisées ou non conformément à la législation en vigueur, ainsi que toutes les activités s'y rapportant.
Durée : 99 ans

Président : MR FRASSATI LOUIS JULES ANTOINE DOMINIQUE, demeurant : 3, RUE DAVIN - 20000 AJACCIO
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 08

SARL MARE E MONTE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8500,00 euros

Siège social : Lieudit Pianiccia

20145 Sari-Solenzara

389 391 772 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2026 :

Madame Eve DEFENDINI, demeurant à Solenzara, 20145 Sari-Solenzara a été nommée Gérante pour une durée indéterminée, à compter du 09/07/2026, en remplacement de : Monsieur DEFENDINI Michel suite à son décès survenu le 08/07/2026.

Pour avis,

N° 09

ENVIRONNEMENT SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 142.800 euros

Siège social : Lot 47

Parc d'activité de Purettone

20290 Borgo-349395384 RCS Bastia

Par décision du 23 juillet 2026, l'associée unique a nommé en qualité de co-gérant de la Société, pour une durée indéterminée à compter du même jour, M. Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise à Bastelicaccia [20129].

N° 10

SARL CASE MARINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Sari de Solenzara
20145 Solenzara
418 516 399 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2026 : Madame Eve DEFENDINI, demeurant à Solenzara, 20145 Sari-Solenzara a été nommée Gérante pour une durée indéterminée, à compter du 09/07/2026, en remplacement de : Monsieur DEFENDINI Michel suite à son décès survenu le 08/07/2026.

Pour avis,

N° 11

SCI TIANA

Capital social : 16.000,00 €
Siège : Aleria [20270], Gare d'Aleria
RCS Bastia : 452 052 996

L'AGE du 09/07/2026 a décidé de nommer Gérant M Ivan SANCHES, né à BASTIA le 25/05/2002 et demeurant 3400, Strada d'Antisanti, 20270 ALERIA en remplacement de Mme Elisabeth CARLOTTI, née à ALERIA le 26/03/1984. Mention au RCS de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 12

ROCCA TRANSPORTS SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 515.800 euros
Siège social : Lieu-dit Caldaniccia
Sarrola-Carcopino [20167]
349 395 178 RCS Ajaccio

Par décision du 23 juillet 2026, l'associée unique a nommé en qualité de co-gérant de la Société, pour une durée indéterminée à compter du même jour, M. Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise à Bastelicaccia [20129].

**MODIFICATIONS
SIEGE SOCIAL**

N° 13



MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Av. Georges Pompidou
Immeuble Bouvet
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant décision du 30/06/2026, l'associé unique de la société «MPND AVOCAT», SELARL au capital de 150.000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 928 672 484, a décidé de transférer le siège social de « Résidence U Sant'Antonu - Lieu-dit Cantone - 20137 PORTO-VECCHIO » à « A. Georges Pompidou - Immeuble Bouvet - 20137 PORTO-VECCHIO » à compter du même jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 14



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,
Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud),
CODE CRPCEN 20004
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent ».

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/03/2026 et à compter de ce jour, il a été décidé à l'unanimité par tous les membres de la Société Civile Immobilière SCI 3JC au capital de 1000 € Siren : 834 024 192 RCS AJACCIO, de transférer le siège social du Col d'Aspretto, ZI du Vazzio, 20090 Ajaccio au 3, Lotissement Neri, route d'Alata, 20090 Ajaccio et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 15

SCI LANIELLI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social :
50, Lotissement les Collines
20260 Calvi-RCS Bastia 377 601 091

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 4 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Résidence Laniella II, 20260 Calvi au 50, Lotissement les Collines, 20260 Calvi à compter du 7 avril 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATIONS
STATUTS**

N° 16

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

A SUARICCIA
Société Civile
Au capital de 3.515.000 €
Siège social : Lieu-dit Cuda Ghjo
20166 Grosseto-Prugna
794 407 080 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 18.07.2026, l'AGE a décidé :
- de transférer le siège social du Lieu-dit Cuda Ghjo, 20166 GROSSETO-PRUGNA au Lieu-dit Cuda Ghjo - 20128 GROSSETO-PRUGNA à compter du 01.07.2026, et de modifier en conséquence l'article 2.4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : Lieu-dit Cuda Ghjo, 20166 GROSSETO-PRUGNA.
Nouvelle mention : Lieu-dit Cuda Ghjo - 20128 GROSSETO-PRUGNA.
- Nicole GROSSETTI, demeurant Village, 20128 GROSSETO-PRUGNA, a été nommée en qualité de Gérante pour une durée illimitée en remplacement de M. Jean Dominique GROSSETTI.
L'article 5.1.1 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Jean Dominique GROSSETTI a été remplacé par celui de Nicole GROSSETTI.
Modifications seront faites au greffe du TC d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 17



Sophie CRESPIN-QUILICHINI
et Isabelle NOUGARET,
Notaires Associés
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 42.228,38 euros
Siège social : Route d'Arca
Dénommée Résidence Sampiero
20137 Porto-Vecchio
441 042 983 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 22/07/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 42.228,38 euros, divisé en 277 parts sociales de 152,45 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Madame Sophie CRESPIN-QUILICHINI, demeurant 181, Marina Di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis, Le Président.

N° 18

S.C.M. MMH

Société Civile de Moyens
Au capital de 1524,49 euros
Siège social :
11 B, avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
RCS Bastia 379 623 812

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 juin 2026, les associés de la SCM MMH ont décidé de :
- Céder 16 parts appartenant au Dr BO-SCHI François au Dr OTTOMANI Sébastien ;
- Céder 17 parts appartenant à Dr LE-FEBVRE Mathieu au Dr OTTOMANI Sébastien ;
- Céder 34 parts appartenant au Dr BO-SCHI François à la SELARL SAN LURENZU ;
- Céder 33 parts appartenant au Dr LE-FEBVRE Mathieu à la SELARL MATHIEU LEFEBVRE ;
- Désigner un Co-gérant : Dr OTTOMANI Sébastien ;
Les statuts de la SCM ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention.

N° 19

VIBZZ

SASU au capital de 2.000 €uros
Siège social : Lieudit Muricce Chjoni
Plaine de Péri - 20167 Péri
107 059 644 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2026, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social aux activités de Recherche et développement, production, achat, assemblage et vente de matériel de massage et bien être et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 20

F.A.V.P.

Société Civile Immobilière
En cours de transformation
En Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 euros
Siège social : 30, Cours Grandval
20000 Ajaccio
479 664 385 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 23 juillet 2026 l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 200 euros, divisé en 100 parts sociales de 2 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :

Ancienne mention : SCI F.A.V.P.

Nouvelle mention : F.A.V.P.

Objet :

Ancienne mention : Acquisition, administration, location de tous biens et droits immobiliers.

Nouvelle mention : La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Dirigeants :

Ancienne mention : Gérant : Monsieur Frédéric, Pierre PARROU, 2, Place Fosch, 20000 Ajaccio

Nouvelle mention : Frédéric, Pierre PARROU, demeurant 30, Cours Grandval, 20000 Ajaccio

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

SAS FMC PIANICCIA

Société Par Actions Simplifiées
Au capital de 8000,00 euros
Siège social :
Résidence MARE e MONTE - B.P.7
20145 Sari-Solenzara
824 406 920 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2026 : Madame Eve DEFENDINI, demeurant à Solenzara, 20145 Sari-Solenzara a été nommée Présidente pour une durée indéterminée, à compter du 09/07/2026, en remplacement de : Monsieur DEFENDINI Michel suite à son décès survenu le 08/07/2026.

Pour avis,

**04 95 32 04 40**

PHARMADIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
832 453 484 RCS Ajaccio

Par AGE en date du 21.07.2026 les associés ont, à compter du même jour :
- Modifié la dénomination sociale de la société pour adopter la dénomination ATRIUM GLOW BEAUTY.

- Désigné pour une durée indéterminée Mme Delphine Rocca, demeurant Place de l'Eglise à BASTELICACCIA en qualité de Président en remplacement de M. Patrick ROCCA, démissionnaire.

- Modifié l'objet social de la Société qui sera désormais le suivant :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exploitation de centres de soins bien être, d'esthétique, et de remise en forme ;

- soins esthétiques divers, manucure, bronzage, UV, modelage esthétique de confort sans finalité médicale, cours de remise en forme ;

- vente de produits de beauté se rapportant aux soins, parfums et accessoires ;

- le conseil en développement personnel, l'organisation d'ateliers, conférences et stages ;

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

PAIEMENT CB

Sur place ou par téléphone

Simple - Rapide - Sécurisé

N° 23

BRULERIE CORSICA

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 152.000 euros
Siège social : Lieu-dit Furone
Z.I. de Baleone Afa, 20167 Mezzavia
045 720 059 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 10 juillet 2026, il résulte que Monsieur Nicolas, Jean PEYRESBLANQUES né à SAINT GERMAIN EN LAYE (78) le 31/10/1969 de nationalité française demeurant 19, Résidence du Clos Baron Fouquet, 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué.

Pour avis,
Le Président.

EPICERIE CASTELLANI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Place de la Fontaine
20115 Piana
900 777 343 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2026, il résulte que :

- Monsieur François René CASTELLANI demeurant Route du Belvédère, 20115 PIANA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Virginie ZUCCONI, démissionnaire.

Pour avis,
La Présidente.

N° 25

SAS FRERO 2B

Capital de 10.000 euros
Siège social : Cite Aurore - Bât 26
20600 Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er décembre 2020, les associés de la SAS FRERO 2B ont décidé de :

- Céder 50 actions appartenant à Monsieur Oueslati Riadh à Monsieur Oueslati Karim.

- Désigner un nouveau Directeur Général : Monsieur Oueslati Karim.

Les statuts de la SAS ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention.

CESSIONS FONDS DE COMMERCE

N° 26

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à PERI du 1er juin 2026, enregistré au Service des Impôts de CORSE DU SUD le 21/07/2026, bordereau 2A04P31 2026 A 00661,

Madame Victoire PUTZU, épouse MICHAELLI, née le 3 juin 1967 à AJACCIO, de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts avec Monsieur Éric MICHAELLI, à défaut de conclusion de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 20 août 1994 à la mairie de BASTELICACCIA, demeurant Lieudit Stagnolo, Plaine de Peri, 20167 PERI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 817 965 684 RCS AJACCIO.

A CEDE :
Madame Victoire PUTZU, épouse MICHAELLI, née le 3 juin 1967 à AJACCIO, de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts avec Monsieur Éric MICHAELLI, à défaut de conclusion de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 20 août 1994 à la mairie de BASTELICACCIA, demeurant Lieudit Stagnolo, Plaine de Peri, 20167 PERI.

Monsieur Éric MICHAELLI, né le 17 octobre 1965 à AJACCIO, de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts avec Madame Victoire PUTZU, à défaut de conclusion de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 20 août 1994 à la mairie de BASTELICACCIA, demeurant Lieudit Stagnolo, Plaine de Peri, 20167 PERI.

Monsieur Antoine, Georges MICHAELLI, née le 9 août 2000 à AJACCIO, de nationalité française, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant Lieudit Stagnolo, Plaine de Peri, 20167 PERI.

.../...

Agissant ensemble au nom et pour le compte la Société AUTOS - GARDIEN-NAGE - SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 1500 euros en cours de formation, dont le siège social est sis Lieudit Stagnolo, Plaine de Peri, 20167 PERI.

Un fonds d'activité Libérale non réglementée et Commerciale de gardiennage de véhicules sis PLAINE DE PERI, Lieudit STAGNOLO, 20167 PERI, connu sous l'enseigne AUTOS GARDIENNAGE SERVICES, moyennant le prix de 20.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2026.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Me Bernardi, séquestre constitué d'un commun accord, demeurant 23, cours du Général Leclerc, BP 873, 20192 AJACCIO CEDEX 4

Pour avis,

N° 27
EUREX FIFM BASTIA
AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 21 juillet 2026, enregistré au Service des Impôts de AJACCIO le 23 juillet 2026, bordereau 2026 00011479 - 2A04P31 2026 A 00684.

Monsieur Dominique PANZANI, demeurant PIANELLI DEL FOSSE - 20169 BONIFACIO. A CEDE à La société TODO, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est 5, rue LONGUE - 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 993 552 462, représentée par Monsieur Tony PIRO, président, un fonds de commerce de Débit de boissons, sis et exploité rue FRED SCAMARONI - 20169 BONIFACIO, moyennant le prix de 200.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 21 juillet 2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Stéphanie SALDUCCI, 18, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

Pour avis,

N° 28
EUREX FIFM BASTIA
AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 17 juillet 2026, enregistré au Service des Impôts de AJACCIO le 27 juillet 2026, bordereau 2026 00011464 - 2A04P31 2026 A 00683.

Monsieur Dominique PANZANI, demeurant PIANELLI DEL FOSSE - 20169 BONIFACIO. A CEDE à La société CHEZ JO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50 euros, dont le siège social est CAMPAGRO, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 101 291 177, représentée par Monsieur Joseph FACCITTI, président, un fonds de commerce de restauration traditionnelle, sis et exploité 4, rue FRED SCAMARONI - 20169 BONIFACIO, moyennant le prix de 200.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 17 juillet 2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Stéphanie SALDUCCI, 18, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 29

CHROONOS CENTER

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Villa Sainte Catherine
Rue du 9 Septembre 1943
20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation :
Villa Sainte Catherine
Rue du 9 Septembre 1943
20137 Porto-Vecchio - 901 616 813

Aux termes d'une décision en date du 15/12/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe LESY, demeurant Quartier Concarella, 20171 MONACIA D'AULLENE, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Villa Sainte Catherine, Rue du 9 Septembre 1943, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 30

AVIS

Les associés de la société INFOPEC, SARL au capital de 20.000 € ayant son siège social à Calcatoggio (20111), lieudit Ancone, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n° 330.914.607, ont décidé la dissolution anticipée de la société, aux termes d'une assemblée générale en date du 30/8/2016, reçue le même jour par Me Philippe Rombaldi, Notaire à Ajaccio, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 23/7/2026 dossier 2026 00011272. Mme Marie Elisabeth Avogari de Gentili de Brando, épouse Meudec a été nommée liquidatrice sans limitation de durée avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Pour avis et mention ; la liquidatrice.

N° 31

SAS Les Diamants Immobiliers

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Maggiore
Chemin St Joseph, 20090 Ajaccio
RCS 882 457 476

Par décision du 29/12/2025, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur ont :

- Approuvé les comptes de liquidation,
- Donné quitus au liquidateur et chargé de son mandat,
- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation,
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation,
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.
Mention : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,



COMMUNE DE CORBARA

FNS SIMPLIFIÉ - AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Corbara
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21200093900018
Code Postal : 20256 - Ville : Corbara
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : https://corbara.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_7444_1162611.html
Identifiant interne de la consultation : 2026-001
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : BERNARD Cécile - email : sg@corbara.fr - Tél : +33 495630650

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 25 Septembre 2026 à 16:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution :
Le prix des prestations : 40%
La qualité technique et méthodologique de l'offre : 60%

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de création de parking et de viabilisation en vue de la création de logements sur le site du Borgo
CPV - Objet principal : 45112500.
Type de marché : Travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Corbara
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui
Mots descripteurs : Terrassement, Maçonnerie, Serrurerie, Espaces verts, Eclairage public.

Section 5 : Lots

Description du lot : Terrassement- viabilisation- maçonnerie - voirie
CPV - Objet principal : 45112500.
Lieu d'exécution du lot : Corbara - lieu-dit Borgo
Description du lot : Eclairage public
CPV - Objet principal : 34993000.
Lieu d'exécution du lot : Corbara - lieu-dit Borgo
Description du lot : Espaces verts
CPV - Objet principal : 45112710.
Lieu d'exécution du lot : Corbara - lieu-dit Borgo
Description du lot : Serrurerie - Garde-corps
CPV - Objet principal : 44316500.
Lieu d'exécution du lot : Corbara - lieu-dit Borgo

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Une visite de site libre est recommandée pour toutes les entreprises souhaitant répondre au présent marché. Ce marché avait fait l'objet d'une première consultation en 2024 qui a été déclarée sans suite et d'une deuxième consultation en 2025 qui a été déclarée sans suite.
Date d'envoi du présent avis : 27 juillet 2026.



N° 33

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et livraison d'articles de bureau, de papeteries, de loisirs créatifs pour les services de la Collectivité de Corse - relance lot 8 : Fourniture et livraison de tampons encreurs pour les services de la CDC en Haute-Corse
Numéro de référence : 2026-DMG-0208
Date limite de remise des offres : 14/09/2026 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/07/2026.

N° 34



AVIS D'APPEL PUBLIC

PROCEDURE ADAPTEE RELANCE APRES AVIS SANS SUITE

1/ IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE - AUTORITE DELEGANTE

Commune de BASTELICA
Cours Sampiero - 20119 BASTELICA
Tél : 04.95.28.70.61 - Fax : 04.95.28.74.38
Mail : mairie.de.bastelica@wanadoo.fr
Profil acheteur : www.achatspublicscorse.com.

2/ OBJET DU MARCHÉ :

Travaux de rénovation énergétique de l'ancienne gendarmerie de Bastelica
Relance Lot 3 Menuiserie extérieure

3/ CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-11° du Code de la Commande Publique.

4/ PROCEDURE :

Contenu des candidatures et des offres
Précisé à l'article 6 du Règlement de Consultation
5/ CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :
Précisé à l'article 8.1 du Règlement de Consultation
6/ CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :
Précisé à l'article 8.2 du Règlement de Consultation
7/ RECEPTION DES CANDIDATURES :

Les candidats sont invités à déposer leur candidature et leur offre de manière dématérialisée.

8/ RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Mairie de Bastelica - Tél : 04.95.28.70.61.
M. Jean Pittiloni - Maire de Bastelica

9/ DATE LIMITE DES OFFRES : 7 SEPTEMBRE 2026 à 11 heures

10/ DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 27 juillet 2026

11/ INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano
20200 BASTIA - Tél : 04.95.32.88.66

N° 35

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE BETON ET AGREGATS (BETAG) CONCERNANT LA MISE EN EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE ROCHES MASSIVES Lieu-dit « Gualdo », commune de Linguizzetta

2ème Parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques 2510-1 et 2517-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.15.0 [2°] de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUETE : du 28/07/2026 au 04/09/2026.

SIEGE DE L'ENQUETE :

Mairie de Linguizzetta, 313, chemin de Cipolette, 20230 Linguizzetta
LIEUX DE DEPOT DU DOSSIER : Mairies de Linguizzetta, Pietra di Verde (lieu-dit « Mucchio », 20230 Pietra di Verde), Canale di Verde (20230 Canale di Verde), Campi (20270 Campi), Tox (20270 Tox) et Tallone (lieu-dit « Tompolaccie », 20270 Tallone)
PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : Monsieur Jean-Philippe VINCI-GUERRA, agent de la poste, recevra le public selon les modalités suivantes :

- mardi 28 juillet 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Linguizzetta ;
- vendredi 31 juillet 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Campi ;
- mercredi 5 août 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Pietra di Verde ;
- mercredi 12 août 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Tox ;
- mardi 18 août 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Tallone ;
- mardi 25 août 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Canale di Verde ;
- vendredi 4 septembre 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Linguizzetta.

Monsieur François-Marie SASSO, retraité D.G. (hors cadre), a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Linguizzetta, Pietra di Verde, Canale di Verde, Campi, Tox et Tallone.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies précitées pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7483>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Linguizzetta, et par voie électronique (enquete-publique-7483@registre-dematerialise.fr), du 28 juillet 2026 à 9 heures, jusqu'au 4 septembre 2026 à 17 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société Béton et Agrégats (BETAG), zone artisanale de Folelli, 20213 Penta di Casinca (tél. : 04 95 38 19 30).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. La préfète est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président
Hotel Consulaire
1, rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCA/2026-006

L'avis implique un marché public

Objet : Extension de l'aérogare commerciale et des bureaux administratifs de l'aéroport Figari Sud Corse

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : Oui

Lot N° 01 - Terrassement - Démolitions - Gros Oeuvre

Lot N° 02 - Ossatures métalliques - Ferronnerie - Serrurerie

Lot N° 03 - Etanchéité

Lot N° 04 - Menuiseries extérieures - Fermetures

Lot N° 05 - Menuiseries intérieures

Lot N° 06 - Plâtrerie - Isolations - Flocage incendie

Lot N° 07 - Cloisons vitrées

Lot N° 08 - Revêtement sols et murs

Lot N° 09 - Peinture - Faux plafonds - Nettoyage

Lot N° 10 - Ascenseurs

Lot N° 11 - Electricité - CFC/CFR

Lot N° 12 - Chauffage - Ventilation - Climatisation

Lot N° 13 - Plomberie Sanitaires

Lot N° 14 - Signalétique

Lot N° 15 - Mobiliers

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 24/08/26 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20/07/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 37

FNS SIMPLIFIÉ - AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Sivu Levie San Gavino di Carbini

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 25200022900010

Code Postal : 20170

Ville : Levie

Groupeement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur :

<https://www.e-marchespublics.com/appele-offre/1174620>

Identifiant interne de la consultation : 2026/SIVU/01

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Maestrati Jean Napoléon

email : mairie.de.levie@wanadoo.fr

Tél : +33 617867656

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Voir RC

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 21 Septembre 2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Oui

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation des infrastructures d'eau potable du SIVU des eaux de Levie et de San Gavino di Carbini : réfection de huit réservoirs et remplacement des canalisations en amiantement (adduction et distributions).

CPV - Objet principal : 71322000.

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché :

Communes de Levie et de San Gavino di Carbini, Corse-du-Sud

Durée du marché (en mois) : 30

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Mots descripteurs : Maîtrise d'oeuvre.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 23 juillet 2026.

AVIS D'ATTRIBUTION

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président
Hotel Consulaire
1, rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
mél : marches-publics@cci.corsica
web : <https://www.cci.corsica/>
SIRET 99902196700016

Objet : Prestations de manutention avec un tracteur à sellette sur le Port de Commerce de l'île-Rousse.

Référence acheteur : EPCIC/DCP2B/2026-019

Nature du marché : Services

Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable

Classification CPV :

Principale : 63100000 - Services de manutention et d'entreposage de cargaisons

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique de l'offre

70% Prix

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Préfecture de la Région PACA

Place Félix Barret

CS 80001 - 13282 Marseille - 06

Tél : 0484354554

catherine.pietri@paca.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Conformément aux exigences du Code de Justice Administrative, la légalité de la présente décision est susceptible d'être contestée devant le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr, dans le cadre d'un :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à 12 du code de justice administrative [CJA] pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus aux articles R551-7 du CJA ;

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [Jurisprudence "Département du Tarn et Garonne" (CE Ass 4 avril 2014 - Req no 358994) ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé suspension.

Attribution du marché :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 100000 euros

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 01/07/26

Marché n° : 2026-019

CYRNO SERVICES PORTUAIRES, PORT DE COMMERCE DE L'ILE ROUSSE, 20220 L'ILE-ROUSSE

Montant HT : 100.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 23/07/26 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info/>



N° 39

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22, Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la restauration générale de l'ancien couvent San Francesco d'Orezza

Numéro de référence : 2026-8DP-0012

Date limite de remise des offres : 14/09/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/07/2026.

N° 40



AVIS D'ATTRIBUTION

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président
Hotel Consulaire - 1, rue Adolphe Landry
20293 Bastia - Tél : 04 95 54 44 44
mèl : marches-publics@cci.corsica
web : <https://www.cci.corsica/>
SIRET 99902196700016

Objet : Accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'achat de prestations intellectuelles d'enseignement pour les formations d'hôtellerie, de restauration et de tourisme dispensées par l'EPCI de Corse : EPCI AMPARA MEDITERRANEE et KEDGE CORSICA.

Référence acheteur : EPCIC/DEF/2026-008

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 80510000 - Services de formation spécialisée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Qualité du syllabus au regard du contenu pédagogique et du découpage du programme sur la durée de la formation

50% Prix

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges
Préfecture de la Région PACA
Place Félix Barret - CS 80001 - 13282 Marseille 06
Tél : 0484354554
catherine.pietri@paca.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Conformément aux exigences du Code de Justice Administrative, la légalité de la présente décision est susceptible d'être contestée devant le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr, dans le cadre d'un :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à 12 du code de justice administrative [CJA] pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus aux articles R551-7 du CJA ;

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [Jurisprudence "Département du Tarn et Garonne" (CE Ass 4 avril 2014 - Req no 358994) ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé suspension.

Attribution du marché :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 800000 euros

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 03/07/26

Marché n° : 2026-008

RAPHAEL PIERRE, DOMAINE DE CAPITORO, 20117 CAURO

Montant HT : 800.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 23/07/26 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 41



AVIS RECTIFICATIF DU 28/07/26

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2026-015-SE

Objet : ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 3.5 TONNES ET D'UNE MINI-PELLE DE 2.7 TONNES AVEC REMORQUE

Remise des offres :

au lieu de : 30/07/26 à 12h00 au plus tard.

lire : 12/08/26 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 42

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (Haute-Corse) :
Un terrain cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
B	1656	VIGNOLA	16a 00ca

Sur lequel est édifée une maison individuelle comprenant deux chambres, une salle de bain, un WC, une cuisine, un séjour et un cellier, une terrasse et un garage fermé, d'une superficie totale de 93.84 m2, et de 66.11 m2 en surface habitable.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 50.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 20.08.2026 de 11H00 à 12H00 par la SE-LARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, Commissaires de justice associés, 35 bd PAOLI 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA, sur cabinet-retali.fr et aventes.fr

DERNIERES MINUTES

N° 43

NAUTI SPORTS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7623 euros

Siège social et de liquidation :

Rotajolo, Molini, Porticcio

20128 Albitreccia

428 620 819 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric FLORIANI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44

SARL SD INVEST

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

15, Rue Général Carbuccia

20200 Bastia

R.C.S. Bastia : 894 067 610

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,

N° 45

EPICERIE DU MARCHÉ

SARL au capital de 2000 Euros

En dissolution amiable

Siège social :

1, bis boulevard du Roi Jérôme

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 520 239 393

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 30 juin 2026, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 23/7/2026, dossier 2026 00011266, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargé de leur mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Les liquidateurs.

N° 46

ArConciergerie

SAS au capital de 11.000 euros

Siège social :

Strada di a Funtana Raghino

20146 Sotta

948 992 102 RCS Ajaccio

Dans le journal n°7134 - 7135 du vendredi 15 & 22 mai 2026 concernant la modification de l'objet social.

Il fallait lire : Aux termes d'une décision en date du 15/07/2026.

Au lieu de : Aux termes d'une décision en date du 02/04/2026.

Pour avis, Le Président.

N° 47

HLM COPYRIGHT

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 100,00 €
Siège social : Résidence Le Véronèse
Sous-Sol - 20620 Biguglia
982 579 336 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 30 octobre 2025, il résulte que :
- L'associé unique a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 48

CALVIGNAC

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 300 euros
Siège social et siège de liquidation :
Résidence 1er Consul - Bat A1
Rue des Tamaris - 20090 Ajaccio
983 725 540 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 27/07/2026, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Jean Baptiste CALVIGNAC, demeurant Résidence 1er Consul, BAT A1, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion n°06 parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle" du 24 juillet 2026, N° 7144, concernant l'avis de constitution de la Société V3F SPORT, Centre Vallicelli, route du Stade, 20215 VESCOVATO.

Dans le paragraphe concernant la gé-rance, il y a lieu de lire :
Jean François Bonavita, et non pas : la Société JFB, comme cité par erreur.
Le reste sans changement.

Pour avis, Le Président.

N° 50

QG PLAGE

Société à Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier Poretta
Chez Quilici Marine
20137 Porto-Vecchio
793 940 800 RCS Ajaccio 20090

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2025, l'Associée Unique, stau-tuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a **décidé** qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
- Statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

N° 51

CALVIGNAC

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social : Résidence 1er Consul
Bat A1 - Rue des Tamaris
20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
Résidence 1er Consul
Bat A1 - Rue des Tamaris
20090 Ajaccio
983 725 540 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a **décidé la dissolution anticipée** de la So-ciété à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en **liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean, Baptiste CALVIGNAC, demeurant Résidence 1er Consul, BAT A1, 20090 AJACCIO, Associé Unique, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquida-tion et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège de la liquidation** est fixé Rési-dence 1er Consul, Bat A1, Rue des Tama-ris, 20090 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être en-voyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Re-gistre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 52

SCI SCAGLIA

Société Civile au capital de 100 Euros
RCS Ajaccio : 503 559 098
Siège social :
Chez Mr SCAGLIA Alain
Quartier Catarello - 20132 Zicavo

AVIS DE DISSOLUTION

Par acte en date du 24 Juillet 2026, l'as-semblée générale a **décidé la dissolu-tion anticipée** de la société à compter du 24 juillet 2026 et sa **liquidation amiable** sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statu-taires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a **été fixé au siège social, siège de la liquidation.**

L'assemblée générale extraordinaire **nomme comme liquidateur** Mr SCAGLIA Alain né le 22/10/1961 à Gennevilliers [92], demeurant quartier Catarello, 20132 ZICAVO en lui conférant les pou-voirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opéra-tions en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les as-sociés dans le respect de leurs droits. Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en an-nexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 53

MBC

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : Route de Scopetto
20114 Figari
Siège de liquidation : Au siège social
Route de Scopetto - 20114 Figari
905020244 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2026, l'Associé Unique a **décidé la dissolution anticipée** de la Société à compter du 30 juin 2026 et sa mise en **liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

- la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gilles, Charles, François Bec-quet, demeurant FIGARI 20114, Villa Bella Vista, Route de Scopetto, Associé Unique, **exercera les fonctions de liqui-dateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social Route de Scopetto, 20114 FIGARI. C'est à cette adresse que la cor-respondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquida-tion seront déposés au Greffe du tribu-nal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 54

GVA CORSE

SAS au capital de 4000 euros
Siège social : Radicci
20170 Levie-839.254.273 RCS Ajaccio

Rectificatif à l'annonce parue le ven-dredi 10/07/2026 - ICN N° 7142.

Au lieu de : Immeuble Les Mouettes - RDC - 20137 PORTO-VECCHIO.

Il fallait lire : Carrughju Vincentellu d'Is-tria - Immeuble Les Mouettes - 20137 PORTO-VECCHIO.

Mention RCS AJACCIO.

N° 55

AVIS

N° PC : 2026EX0010 [Greffe TC Meaux]
Le Tribunal de Commerce de MEAUX a prononcé en date du 27/07/2026 l'ou-verture d'une procédure de redresse-ment judiciaire à l'encontre de la société TRANSPA, sis Lieu-dit San Lo-renzo, 20260 BIGUGLIA, n° RCS 582 011 409. **Date de cessation des paiements** le 23/07/2026, et a désigné en qualité d'administrateur[s] : Selarl AJILINK LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD mis-sion conduite par Maître Jérôme CA-BOOTER 18, Rue de l'Abreuvoir, 77100 MEAUX, avec pour mission : d'assister. Mandataire[s] judiciaire[s] : SCP DENIS HAZANE - SYLVIE DUVAL mission conduite par Maître HAZANE 49-51 Ave-nue du Président Salvador Allendé, 77100 Meaux.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du man-dataire judiciaire ou sur le portail élec-tronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BO-DACC.

www.icn.corsica

NET ECO

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du rendement



Produits 100% BIO



Diminution de la consommation énergétique



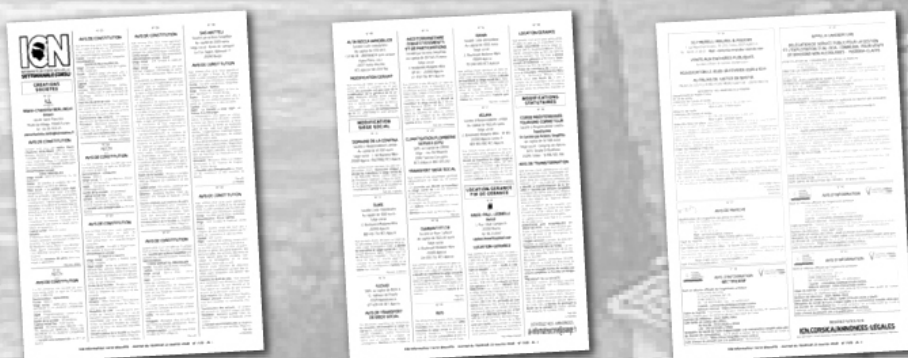
Suppression de tous risques sanitaires



Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 – 365 jours par an
icn.corsica/annonces-légales

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@arelli.com

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€**
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€**
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€**

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ **Ci-joint mon règlement par**

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



Les chiffres de la semaine

2

ans après avoir été nommé Recteur de la région académique et de l'académie de Corse en Conseil des ministres, Rémi-François Paolini quitte la Corse. Une décision prise en Conseil des ministres très commentée en Corse. Le Conseil exécutif de Corse, soulignant que la durée moyenne de présence d'un recteur sur un territoire est de 3 à 6 ans a dit « s'interroger sur la volonté de l'État de poursuivre la politique » engagée en faveur du développement et de l'enseignement de la langue corse discutée et validée entre le Conseil exécutif de Corse et le recteur Paolini et ses services.

25 690

personnes, en moyenne, étaient inscrites à France Travail en Corse, dans les catégories A, B, C, D, E au 2^e trimestre 2026. En moyenne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établissait à 21800. Parmi eux, 14210 étaient sans emploi (catégorie A) et 7590 exerçaient une activité réduite (catégories B, C). Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C a augmenté de 3,5 % sur le trimestre et de 3,1 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A s'est accru de 1,7 % sur le trimestre et de 1,6 % sur un an.

1,1 %

d'augmentation, en moyenne, de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les villes de 40000 à 100000 habitant, indique Orka. tax, plateforme de vérification de la taxe foncière qui relève cela dit des progressions « spectaculaires » : +29,9 % à Aulnay-sous-Bois, +28,2 % à Ajaccio, +26,8 % à Fréjus, +25,0 % à Montrouge.

484 900 €

c'est le prix de vente médian d'une maison ancienne en Corse-du-Sud, pour le 1^{er} trimestre 2026, en hausse de 2,9 % sur un an, indique Notaires de France. En Haute-Corse, le prix de vente médian d'une maison ancienne est de 344800 €, en hausse de 18,3 % sur un an.

Sport

Bastia natation devient

Bastia natation sauvetage et secourisme

Chaque année en France, on enregistre environ 1000 décès par noyade. Durant la période estivale 2025, Santé publique France a recensé 1418 noyades dont 409 mortelles. Un constat qui incite à développer l'apprentissage précoce du milieu aquatique et des techniques de sauvetage est une priorité absolue, a fortiori sur une île où la prévention des risques aquatiques constitue un enjeu de société. Aussi, Bastia natation, premier club de natation de Corse avec plus de 900 licenciés, 22 éducateurs et plus de 50 bénévoles, a souhaité proposer une nouvelle discipline : le sauvetage sportif. Ayant obtenu son affiliation à la Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS), organisme de sécurité civile reconnu d'utilité publique, le club, déjà affilié à la Fédération française de natation (FFN), ouvre donc une section sauvetage et secourisme et devient Bastia natation sauvetage et secourisme dès la rentrée 2026. Au-delà de la pratique sportive, indiquent ses dirigeants, cette affiliation traduit une ambition plus large : former des nageurs responsables, capables de porter secours, sensibiliser les jeunes générations aux gestes qui sauvent et renforcer le rôle citoyen du club au cœur de son territoire. L'ambition affichée, grâce à cette double affiliation FFN/FFSS, est d'accompagner chaque jeune dans un parcours qui lui permettra de devenir un nageur autonome, responsable et capable d'agir lorsqu'une situation d'urgence se présente. En projet dès cette saison, l'ouverture d'une école de sauvetage sportif et la création d'un groupe « sauvetage sportif jeunes ». À moyen terme, le club compte développer le sauvetage côtier, organiser des compétitions en Corse, nouer des partenariats avec les établissements scolaires et participer aux actions de prévention et de sensibilisation. ■ AN

Santé

Une nouvelle aile pour l'Ehpad de Porto-Vecchio

Rattaché au Centre hospitalier de Bonifacio, l'Ehpad de Porto-Vecchio est implanté au cœur de la ville depuis 1985. Initialement conçu comme un foyer-logement, il est devenu maison de retraite en 1991, avant d'être progressivement transformé en Ehpad entre 1999 et 2002. Doté jusqu'alors de 27 chambres, il vient d'inaugurer sa nouvelle aile Ouest, à l'issue d'un important programme de réhabilitation engagé en 2021, avec 28 chambres supplémentaires. Grâce à cette extension, il va poursuivre sa montée en charge pour répondre à une demande soutenue. Cette extension s'inscrit dans le cadre d'un projet global de réhabilitation entamé en 2021 qui a permis de moderniser l'ensemble de l'établissement, entièrement climatisé, tant dans les chambres que dans les espaces communs. Le coût total de l'opération s'élève à plus de 7 millions d'euros. ■ AN

Économie

Recul des défaillances d'entreprises au 1^{er} semestre 2026

Après deux années de hausse, les défaillances reculent en Corse au premier semestre 2026, selon Allianz Trade. Après avoir connu 469 faillites en 2025 [0,7 % du total national], la Corse affiche en effet un recul de -21 %, soit le plus fort repli régional de France, après des hausses de +8 % en 2024 et +13 % en 2025. À noter toutefois que les volumes restent faibles [201 défaillances au S1] et imposent une prudence d'interprétation : quelques dizaines de dossiers suffisent à faire basculer les taux de variation. La Corse se distingue par un recul marqué des défaillances dans le commerce [-18 % contre +3 % au plan national] et l'hébergement-restauration [-14 % contre +7 % au plan national], expliquant l'essentiel de l'amélioration globale, tandis que le tertiaire-services demeure le seul grand secteur en progression [+14 % au 2^e trimestre]. ■ AN

Environnement**Les pozzines du Renoso retenues pour un projet de préservation**

Photo Parc naturel régional de la Corse

Très fréquentées par les randonneurs, les pozzines du massif du Renoso vont bénéficier d'un coup de pouce pour assurer leur préservation. Le projet porté par le Parc naturel régional de Corse fait en effet partie des lauréats 2026 du programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » de la Fondation du patrimoine. Ce projet va recevoir une aide de 38 000 euros de la Fondation du Patrimoine grâce au programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » pour financer plusieurs aménagements destinés à protéger durablement ce site naturel emblématique de la montagne corse. Créé en 2009, ce programme récompense chaque année des projets ayant « un impact positif mesurable sur la biodiversité, le climat et l'environnement ». Pour cette édition, 31 initiatives ont été retenues à travers la France, pour une enveloppe globale de 1,635 million d'euros. Situées sur la commune de Bastelica, au cœur du Parc naturel régional de Corse et du réseau Natura 2000, les pozzines du Renoso constituent « un habitat humide d'altitude d'intérêt communautaire ». Elles abritent une biodiversité remarquable, dont la truite de Corse, espèce endémique protégée au niveau national. Mais ce paysage, particulièrement apprécié des marcheurs, est aujourd'hui « fragilisé par le piétinement, la divagation animale et les effets du changement climatique », relève la Fondation du patrimoine. Ainsi, dans l'objectif de préserver ce patrimoine naturel tout en permettant au public de continuer à le découvrir, le Parc naturel régional de Corse souhaite mettre en place un programme à travers lequel il prévoit la création d'exclos sur les secteurs les plus dégradés, le balisage du sentier, l'empierrement des portions les plus sensibles ainsi que l'installation d'éco-compteurs pour suivre la fréquentation du site. Deux fontaines seront également restaurées, tandis que des panneaux pédagogiques permettront de sensibiliser les visiteurs à la richesse écologique des lieux. En parallèle, « un suivi scientifique des habitats et des inventaires faunistiques complémentaires » seront menés afin de « mieux connaître l'évolution du site et d'ajuster sa gestion dans le temps ». L'objectif est à terme de favoriser « une découverte plus durable du massif du Renoso ». ■ **Manon PERELLI**

Politique**Josepha Giacometti Piredda quitte les instances de Nazione**

Absents voici plus d'un mois à l'assemblée générale de Nazione, Josepha Giacometti Piredda et plusieurs de ses soutiens officialisent leur retrait des instances du parti. Dans un communiqué de six pages publié le 23 juillet sur les réseaux sociaux, ils expliquent cette décision par « des divergences stratégiques majeures » et livrent une analyse critique de l'évolution du mouvement national. Les signataires regrettent que les échanges ayant précédé l'assemblée générale « n'aient pas permis un travail de fond engageant un véritable débat sur les choix stratégiques à privilégier ». Selon eux, ils ont au contraire « révélé des crispations qui n'ont fait que se cristalliser ». Le communiqué revient également sur le soutien assumé de Josepha Giacometti Piredda à la démarche de Jean-Paul Carrolaggi lors des municipales d'Ajaccio. « Le reproche principal qui nous a été fait est de nous être affranchis de la ligne du parti », tance la conseillère territoriale en rappelant que Nazione avait fait le choix de ne donner aucune investiture officielle pour ce scrutin. En parallèle, elle pointe un projet « sans ambiguïté ni réserve, résolument nationaliste » porté par le candidat de l'alliance Femu a Corsica-Core in Fronte, estimant qu'il a permis d'obtenir « un résultat jamais atteint par le mouvement national lors des échéances municipales à Ajaccio ». Pour Josepha Giacometti Piredda et ses soutiens, cet épisode n'est toutefois que le révélateur de divergences plus profondes. Ils regrettent que « les discussions autour de la participation à cette élection aient occulté le véritable débat sur les déclinaisons stratégiques des orientations du parti » et estiment que les objectifs fixés lors de la création de Nazione, en janvier 2024, de « fédérer largement les nationalistes » autour d'une « plate-forme patriotique », n'ont pas été atteints. Ils évoquent également « l'échec du processus Beauvau », regrettant notamment l'absence de reconnaissance du peuple corse, de statut de résident, de coofficialité de la langue corse ou encore d'un pouvoir législatif. Appelant à « dépasser les slogans pour jeter les bases d'une stratégie nouvelle susceptible de créer les conditions d'une alternative forte et ambitieuse », ils concluent : « Rien ne se fera sans un engagement collectif, et le renoncement n'est pas une option ». Deux jours plus tard, Nazione a répondu dans un communiqué où il estime que les « divergences stratégiques majeures » avancées par Josepha Giacometti Piredda correspondent « quasiment à la virgule près » à la motion d'orientation générale adoptée lors de son assemblée générale du 14 juin. Il considère également que son retrait des instances entraîne « naturellement » la fin du mandat qu'elle exerce à l'Assemblée de Corse « au nom et pour le compte du mouvement ». ■

Manon PERELLI



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...



MUSICA

Calinzana in sinfonia

Dipoi più di vinticinqui anni, ogni mesi d'aostu, Calinzana dimostra ch' un paesi pò divintà una di i capitali maiò di a cultura musicali in Mediterraniu. I Scontri di Musica Classica è Cuntempuranea cultiveghjani un'ambizioni singolari, quilla di fà di a musica un liamu veru trà l'opari, i tarritorii è quilli ch' ci campani. Da u 17 fin'è u 24 d'aostu, a Balagna sarà torna u tiatru di un appuntamentu induva frà altru a musica classica lacarà i grandi sali par investiscia i ghjesgi, i cappelli, i piazzu di i paesi è i giardini. Una manera di rammintà ch' issa patrimoni universali ùn hèn micca riservatu solu à calchi iniziatu ma ch'ellu si pò spannà u più vicinu à l'abitanti, inde un dialogu cù i paisaghji corsi. Issa filusufia nutrisce issa vintiseiesima edizione. Inde u so edituriali, u direttori artisticu Jean Sicurani rivendicheghja una visioni indiatu di a cultura. Mentri ch' i guai bughjettarii si moltiplicheghjani, rammenta ch' a musica ùn hèn micca un lussu. Rapisenta, d'appressu à ellu, «*un spaziu di rifiatu cullittivu*», capaci d'aduniscia bellu aldilà di i sfarenzi. Una cunvinzioni ch' si traduci inde una prugrammazioni assai ricca. Trenta cuncerti sò pruposti durante ottu ghjorni, spartuti inde diciannovi paesi è vintitrè lochi sfarenti. Più di a mità di l'appuntamenti sò gratusi, cù frà altru dui ghjurnati in accessu libaru tutali, u 19 è u 23 d'aostu. Una scelta ch' accerta a brama di l'organizatori di renda a musica, ch'ella s'ighi classica o cuntempuranea, accessibili à tutti. L'apertura, u 17 d'aostu, prumetti d'essa subbitu putenti cù u violunistu Renaud Capuçon, accompagnatu da u pianistu Guillaume Bellom inde i giardini di Santa Restituta. Un affissu di pristigiu ch' dimostra a rinonima di u fistivali. Longu à a settimana, i pruposti si cunfundarani trà

i paghjini maestri di u genaru classicu è creazioni urighjinali. L'amatori ritruvarani à Mozart, Beethoven, Brahms, Schubert o Haydn, mentri ch' altri cuncerti splurarani i ripertorii francesi, l'influenzi d'Auropa cintrali o l'opari sacri maiò. I creazioni urighjinali occupani dinò un postu impurtantissimu. U spittaculu *CoriSPONDE*, purtatu da i voci feminili corsi di Doria Ousset è Lesia Leoncini, incantarà di sicuru u publicu. A soprano Amélie Tatti hà da prupona *Cantu Intimu*, mentri ch' u duettu Julia Knecht-Olivier Cangelosi invitarà i spettatori à un viaghju in cori à *L'anima russi*. U Quatuor Leonis arricarà una nota sfarenti cù *Éclisse Totale*, prisintatu com'è una squadra burlesca à cordi. Inghjiru à tutti l'artisti invitati, c'hè sempri una squadra di musicanti residenti ch' accogli intarpreti ricunnisciuti è talenti ghjovani. U fistivali si cumpiarà u 24 d'aostu inde a ghjesgia San Biasgiu di Calinzana cù u munumintali *Requiem* di Mozart, intarpratu da issi famosi artisti residenti. Ma i Scontri di Calinzana trapassani u quadru di una simplici settimana di cuncerti. Tuttu l'annu, l'associu musicali RMCC cuntinueghja i so missioni à traversu l'accademii, i masterclasses è i manifestazioni didicati à i musicisti tradiziunali. Una dimarchja di trasmissioni ch' faci di u fistivali u risultatu di un travagliu di fondu purtatu dipoi più di un quartu di seculu. À un mumentu induva a cultura hèn ridutta certi volti à una logica di cunsumazioni subbitu, i Scontri di Calinzana difendini un'antra idea di u tempu: quilla di un ascoltu spartutu, di un'emuzioni cullittiva è di una bellezza ch' suspendi a vita d'ogni ghjornu. Hèn forse issa fedeltà à una certa idea di a cultura ch' spiega, tant'anni dopu à a so creazioni, a piazza singolari ch'elli occupani oramai inde u paisaghju culturali corsu. ■

UN ANNU FÀ Navigation en eaux troubles



Dessin paru le 02/07/2025

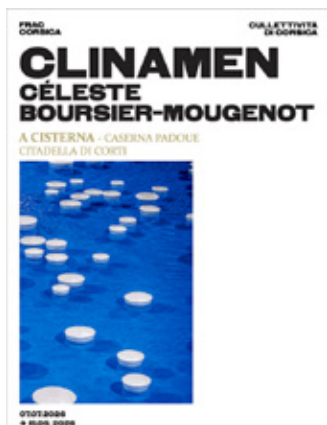
Juillet 2025 débute avec un important incendie, comme malheureusement trop souvent l'été. À Quenza, les flammes ont ravagé près de 170 hectares de forêt en une semaine, avant que les pompiers ne parviennent à stabiliser le feu, le 2. Pendant ce temps, de part et d'autre de l'île, d'autres incendies éclatent mais restent heureusement relativement limités, alors que la Corse vit sur une poudrière du fait des hautes températures et de la sécheresse. Autre sujet d'inquiétude, le chikungunya dont de premiers cas autochtones commencent à émerger du côté de Porticcio. Le 10, quatre personnes infectées sont recensées par l'Agence Régionale de Santé. Des actions de «*lutte anti-vectorielle*» sont conduites sur plusieurs sites identifiés à risque sur la rive sud du golfe d'Ajaccio. Dans un autre registre, les éleveurs bovins sont appelés «*à la plus grande vigilance*» par la préfecture de Corse dès le 8, alors que des foyers de dermatose nodulaire contagieuse ont été recensés en Italie et sur le continent depuis le mois de juin. Si aucun foyer n'a encore été détecté sur l'île, les services de l'État sont particulièrement en alerte car cette épizootie transmise par des piqûres d'insectes est «*fortement préjudiciable à la santé des bovins*». L'été est encore plus mouvementé pour l'AC Ajaccio. Après des semaines d'incertitude financière, et une première rétrogradation en National par la DNCG, l'appel du club est auditionné devant le gendarme financier du football le 15. Malgré les arguments avancés par les dirigeants, notamment une garantie bancaire de 15 millions d'euros, la rétrogradation en National 1 est maintenue. Une décision qui plonge les supporters dans l'inquiétude et ouvre une période de profondes turbulences pour l'institution ajacienne. Lors d'une conférence de presse le 16, le président de la holding propriétaire du club, Alain Orsoni, concède que cette décision aura forcément de lourds impacts sur l'ACA. Il dit également envisager de faire appel devant le Comité na-

tional olympique et sportif français. Dans ce contexte déjà particulièrement tendu, le 23 celui qui était présenté comme le futur repreneur du club, le catalan Arnau Baqué-Roig, annonce son retrait dans un communiqué. Il reproche notamment «*le manque de confiance manifesté par les dirigeants actuels de l'ACA*». Un nouveau coup dur pour l'ACA qui perd son investisseur principal et entre alors dans une véritable course contre la montre pour assurer sa survie. Le 25, le club et son directeur général, Franck Leloup, déposent plainte contre le Catalan, l'accusant de «*faux, tentative d'escroquerie et d'extorsion*». Sur le plan institutionnel, en fin de mois, on apprend que Jérôme Filippini, préfet de Corse depuis seulement 9 mois, va quitter ses fonctions. Premier préfet d'origine corse depuis 38 ans, il s'était illustré durant son passage sur l'île grâce à son franc parler, son omniprésence sur le terrain et à ses prises de position. En mars, il n'avait notamment pas hésité à monter sur un camion durant la première manifestation anti-mafia et à dénoncer l'emprise de la criminalité organisée sur l'île. Fait encore plus rare pour un préfet en exercice, il avait également reconnu certains torts de l'État face à la foule. «*Compte tenu des relations parfois difficiles entre la Corse et la République, on peut comprendre qu'il y ait beaucoup de raison de se faire des reproches. Je dirai volontiers au nom de l'État tout le mal qu'on a pu faire dans le passé. Ceux qui sont en face de moi gagneront aussi à reconnaître, comme certains l'ont fait, qu'eux n'ont pas toujours bien agi dans le passé. Mais le passé est le passé et nous avons maintenant le choix: soit la Corse, sa société, ses élus, et la République, c'est-à-dire l'État, la justice, apprennent à se faire confiance, se tiennent la main et alors nous arriverons à lutter contre le crime et à triompher de lui. Mais si nous ne nous faisons pas confiance, alors le crime a déjà gagné*», avait-il déclaré. À sa demande, il quittera l'île à la fin du

mois d'août et retournera à la Cour des Comptes. Éric Jalon, directeur des étrangers en France depuis 2022, le remplacera. Le processus d'autonomie connaît par ailleurs une avancée majeure. Le 30 juillet, le Conseil des ministres adopte le projet de loi constitutionnelle ouvrant la voie à une inscription dans la Constitution d'un statut d'autonomie pour la Corse. Une étape hautement symbolique qui intervient quelques jours seulement après la signature d'un accord historique entre l'État et les indépendantistes de Nouvelle-Calédonie, texte qui prévoit notamment la création d'un «*État de la Nouvelle-Calédonie*» au sein de la République française. De quoi alimenter les comparaisons dans l'île et relancer le débat sur les perspectives institutionnelles, même si les deux processus demeurent de nature très différente. L'actualité est également marquée par une plainte de l'association L 214 visant l'abattoir intercommunal de Porto-Vecchio, qui est contraint de suspendre son activité après la découverte de dysfonctionnements lors d'un contrôle sanitaire. Cette fermeture plonge de nombreux éleveurs dans l'incertitude en pleine saison estivale et relance les interrogations sur l'avenir de cet équipement indispensable à la filière agricole du sud de l'île. Enfin, le 31, le petit train touristique d'Ajaccio se renverse sur la chaussée route des Sanguinaires. Plusieurs dizaines de passagers se trouvent à bord au moment du choc. L'accident fait de nombreux blessés. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

Deux importants incendies ont marqué le mois de juillet en Corse, à Albertacce et dans la Restonica. Plus de 2000 hectares qui ont été ravagés par les flammes sur l'île depuis le début de l'été. Des chiffres effrayants qui restent toutefois sans commune mesure avec les incendies dantesques qui touchent le continent.. ■



EXPOSITION

Clinamen

Depuis plusieurs décennies, le compositeur et artiste plasticien Céleste Boursier-Mougenot élabore des dispositifs qui génèrent des formes sonores en utilisant des objets ordinaires, souvent issus du quotidien, qui sont soustraits à leur usage habituel. Ce qui appartenait à la sphère domestique devient ainsi instrument de musique. Mais un instrument dont le comportement reste ouvert, capable de générer ses propres sonorités sans qu'aucun interprète n'intervienne. Étroitement liée à l'architecture ou à l'environnement du lieu d'exposition où elle est présentée, chaque installation constitue le cadre propice à une expérience d'écoute exceptionnelle. Après avoir été déployée en 2015 dans le forum du Centre Pompidou-Metz, *Clinamen* prend place à présent dans l'ancienne citerne de la Caserna Padoue au sein de la Citadella de Corte, avec deux bassins où l'eau met en circulation des récipients en porcelaine en blanche. Les bols glissent à la surface et leur rapprochement produit parfois des contact, des chocs légers dont naissent des tintements clairs, toujours

variables. La composition musicale dépend de la dérive des objets et de leurs rencontres imprévues et invite à porter attention à ce qui advient sans être commandé.

Jusqu'au 15 septembre 2026 (du lundi au samedi de 10h à 18h, fermé le samedi de 12h 30 à 13h 30 et les jours fériés).

A Cisterna, caserna Padoue, citadella de Corte.

i 04 20 03 95 33 & www.frac.corsica

THÉÂTRE

Festival de l'Olmu

Le village d'Olmato surplombe le Valinco depuis le XIV^e siècle. Terre des seigneurs della Rocca, place fortifiée pour la défense contre les attaques barbaresques, village de mort de la Colomba qui inspira Mérimée, tout y respire le conte épique. En 2017, Paul-Alexandre Fortini, metteur en scène originaire d'Olmato, a imaginé d'y créer une grande fête populaire célébrant la culture et le théâtre au cœur du village, en plein air. Un an plus tard, en août 2018, le Festival de l'Olmu, soutenu par la Collectivité de Corse, la municipalité d'Olmato, et la Drac Corse, voyait le jour; il doit son nom à l'orme - « olmu » en corse - arbre emblématique du village, symbolisant son ancrage sur le territoire et dans le temps. Depuis, chaque année, durant 7 jours, déambulations, tragédies, créations contemporaines, formes poétiques, performances artistiques investissent Olmato. Places, ruelles, parvis: chaque spectacle voit sa mise en scène adaptée au cadre du plein air, avec ses contraintes et ses forces, en composant avec les diverses scénographies réelles que propose le village. Le Festival permet ainsi aux artistes de réinventer le rapport de l'artiste au public comme le rapport du public à l'art, et de remodeler les centres névralgiques du village. Afin de permettre l'émergence de nouvelles plumes, provoquer la rencontre artistique entre jeunes créateurs insulaires et faire naître de nouvelles esthétiques et de nouvelles manières de raconter la Corse in lingua nostra, lors de chaque édition du festival, une œuvre originale en langue corse ou bilingue, fruit de la rencontre entre un auteur émergent et un metteur en scène, est soutenue dans le cadre de la bourse à la nouvelle dramaturgie en langue corse, avec un accompagnement financier, administratif et artistique tout au long de l'année, et deux sorties de résidence au Festival de l'Olmu, pour permettre à cette nouvelle œuvre de voler de ses propres ailes. Tous les événements proposés sont gratuits Du 1^{er} au 7 août 2026. Olmato. **i** festivaldelolmu.fr



MUSIQUE

Corsica cantabile

Créé par Hugo Pietri (violoncelle) et Sacha Pietri (altiste), tous deux animés par le désir de partager leur passion dans les villages et les paysages qui les ont vus grandir, ce festival dédié à la musique de chambre et au lyrique investit depuis 5 ans

des lieux d'exception dans la région de l'Ouest Corse - théâtre de verdure, églises, parvis, couvent et forêt- avec pour objectif d'offrir bien plus qu'une programmation d'excellence: une expérience sensible, lumineuse et profondément humaine. Le 3, 20h30, théâtre de verdure de Cargese, concert d'ouverture célébrant les 250 ans du village de Cargese et les 350 ans de l'installation de la colonie grecque en Corse (entrée libre), avec notamment les *Cinq mélodies populaires grecques* de Ravel. Le 4, 21h30, église de Piana, les lauréats de la Fondation Gautier Capuçon interprètent des œuvres de Paganini, Rachmaninov, Fauré et Brahms. Le 5, 21h30, couvent Saint-François de Vico, une soirée conçue comme un portrait musical de Colomba, avec des œuvres de Tomasi, Pucini, Verdi, Ravel, Dvorak et un *Dio vi salvi* arrangé par le pianiste Teva Mazoyer. Le 6, 21h30 - parvis de l'église latine de Cargese, le pianiste Jean-Paul Gasparian invite à un voyage entre opéra, romantisme et création contemporaine. Le 7, 18h, forêt d'Aitone, Evisa, Teva Mazoyer interprète Chopin, Schumann et Liszt dans un programme inspiré de la nature: Schumann, Ravel, Debussy, Liszt et Chopin (entrée libre). Le 7, 21h30, parvis de l'église de Calacuccia, *Les chants de Cynos: voyage musical dans les chants populaires de Méditerranée et d'Europe*, interprété par un quatuor à cordes et la soprano Iryna Kysliaruk. Le 8, 21h30, église de Piana, concert de clôture avec la mandoliniste Marine Moletto et tous les musiciens résidents du festival qui proposent un voyage à travers les musiques du bassin méditerranéen.

Du 3 au 8 août 2026. Piana, Cargese, Vico, Evisa, Calacuccia.

i corsicacantabile.com/festival/2026

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI



LA PAIX CHEZ SOI...

Fondé en 2007 et basé à Sydney, en Australie, l'Institut pour l'économie et la paix [IEP] a entrepris de « *mesurer la paix* » à l'échelle des pays comme au plan mondial. Depuis 2008, chaque année, il publie l'Indice mondial de la paix/Global Peace index [GPI], qui classe 163 pays selon leur niveau de paix, brosse un tableau de la situation mondiale et évalue l'impact économique global de la violence. Car peut-être plus encore que le temps, la paix, c'est aussi de l'argent. C'est en tout cas l'idée que met en avant l'IEP, encore que les marchands d'armes aient très certainement un avis bien différent sur la question.

Rendu public le 9 juillet dernier, le GPI 2026 indique que 99 pays ont connu une détérioration de la paix au cours de l'année écoulée, soit le nombre le plus élevé depuis la création de l'indice. Aujourd'hui, 119 pays, soit 73 %, sont moins pacifiques que lors de la première publication de l'indice. Le nombre de pays engagés dans un conflit extérieur a presque doublé, passant de 59 en 2008 à 103. Les décès dus aux conflits mondiaux restent à des niveaux « *historiques* », avec plus de 181000 morts en 2025, soit six fois plus qu'en 2008. Quant aux dépenses militaires, elles ont atteint le chiffre record de 2900 milliards de dollars en 2025 et si on exclut les États-Unis, elles ont augmenté de 9,2 %. La paix dans le monde s'est détériorée pour la douzième année consécutive, le nombre de conflits étatiques actifs atteignant 61. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce déclin à long terme s'explique par le fait que le nombre de décès dus à des conflits internes a été multiplié par six depuis 2007, passant de 29000 à plus de 181000 en 2025, tandis que le nombre de pays ayant enregistré 1000 décès dus à des conflits ou plus est le plus élevé depuis la création de l'IPG, il y a 20 ans. Une escalade qui s'inscrit dans le cadre de ce que l'IEP appelle la « *grande fragmentation* » et qui voit les règles mondiales de la paix se fracturer. Un changement qui, pour l'institut, est mis en évidence par la forte diminution de l'influence économique de certaines puissances européennes lors des trois dernières décennies : depuis 1995, la part de l'Allemagne dans le PIB mondial a chuté de 49 %, celle de la France de 44 % et celle de l'Italie de 42 % et les mécanismes historiques permettant de mettre fin aux guerres sont en train d'échouer. La part des conflits se terminant par un accord de paix aurait ainsi chuté de 23 %

dans les années 1970 à seulement 4 % au cours de la dernière décennie, tandis que l'investissement mondial dans la consolidation proactive de la paix ne représenterait que 0,52 % du total des dépenses militaires. L'IEP s'alarme aussi d'un recours accru aux drones et à l'IA dans les guerres et conflits qui « *soulève de sérieuses inquiétudes quant à l'érosion d'un contrôle humain significatif dans la prise de décision létale* ».

S'agissant du classement des pays, l'Islande est, pour la 19^e année consécutive, celui qui s'impose comme le plus pacifique suivi par la Nouvelle-Zélande et la Suisse, tandis qu'Israël, l'Ukraine, la République démocratique du Congo et le Soudan squattent le bas du tableau devant la Russie qui hérite de la lanterne rouge. Les États-Unis pointent en 134^e position, leur plus mauvais classement depuis la création de l'indice. Bien que sa tendance à long terme à la démilitarisation se soit fortement inversée depuis 2022, l'Europe reste la région la plus pacifique, puisqu'elle abrite sept des dix pays les plus pacifiques. Toutefois, la France, 48^e en 2011 (son meilleur score) se retrouve à la 99^e place. Un classement qui a eu surtout pour effet de susciter des commentaires peu éclairés, repris et amplifiés par la droite et l'extrême-droite. On a ainsi pu lire que la France n'était que 99^e au palmarès des « *pays les plus sûrs* », entre la Tanzanie et le Gabon. Horreur, frayeur... et récupérations à gogo [s]. Outre que l'objectif du GPI n'est pas de lister les pays les plus « *sûrs* », la note dégradée de la France tient notamment aux mouvements sociaux dont elle a été le théâtre et à la prise en compte d'un critère peu objectif, à savoir le fameux « *sentiment d'insécurité* » exprimé par un Français sur quatre. Sentiment qui à n'en pas douter ne fera que se renforcer à la faveur de l'interprétation largement relayée que certains médias et politiques ont pu faire de ce classement à l'IPG et que tous les fact-checking de la Terre auront bien du mal à dissiper. Autant dire qu'on n'est pas sorti des ronces.

Pour reparler économie, l'impact de la violence dans le monde a augmenté de 3,2 % pour atteindre le chiffre record de 21,81 billions de dollars, ce qui équivaut à une perte de 10,5 % du PIB mondial. « *Quand on parle pognon, à partir d'un certain chiffre, tout le monde écoute* » faisait dire Audiard à Jean Gabin dans *Le Pacha*. Encore une réplique qui a semble-t-il mal vieilli. ■

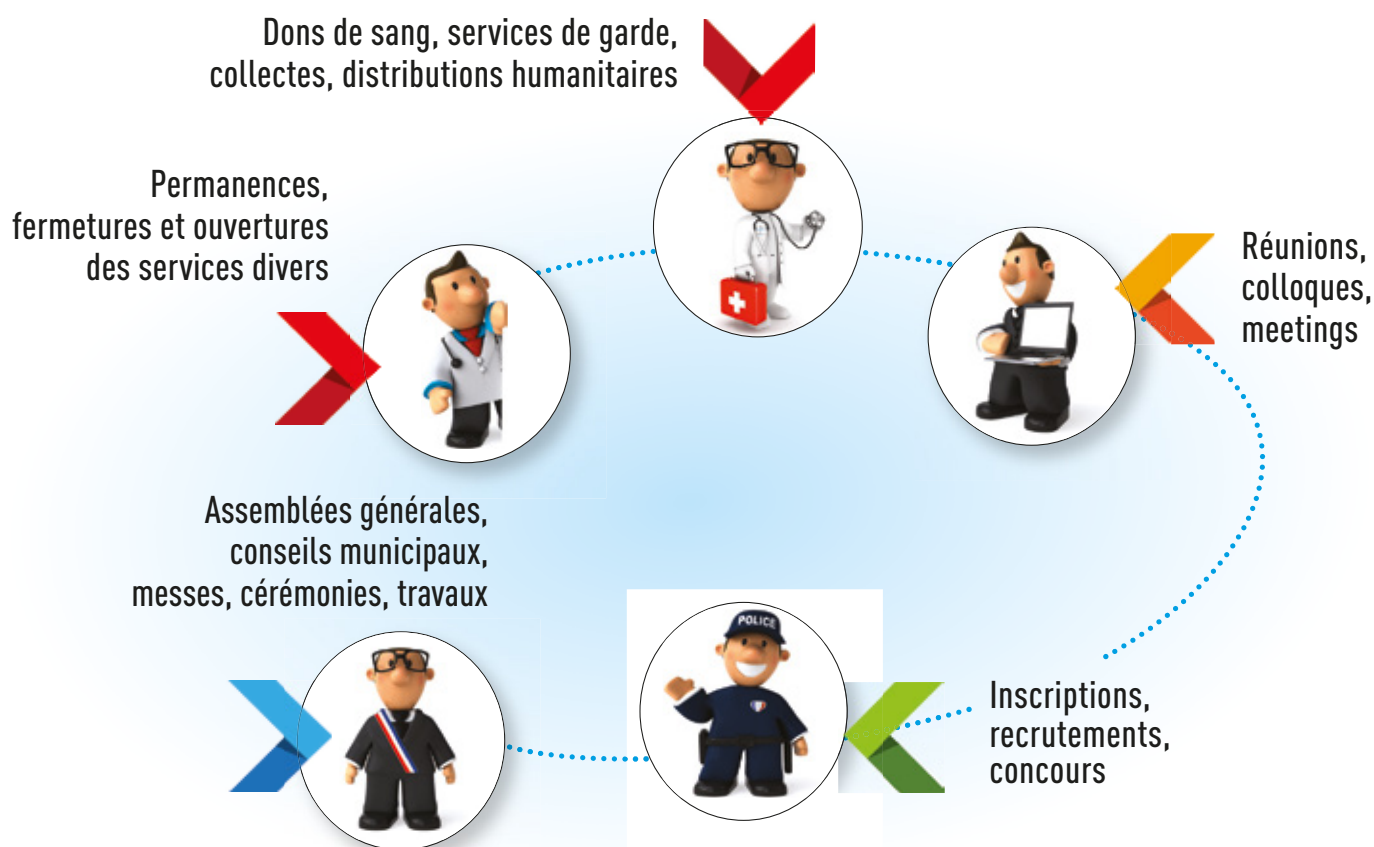
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

